



DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
RHÔNE-ALPES



Division de Lyon

N. Réf. : DEP-DSNR Lyon-2114-2004

Monsieur le directeur
EDF – CNPE de Sain Alban
BP 31
38550 – SAINT MAURICE L'EXIL

Lyon, le 15 novembre 2004

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
EDF – CNPE de St Alban (INB n° 119/120)
Inspection n° INS-2004-EDFSAL-0006
Suivi et Maintenance des enceintes sous pression

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection courante a eu lieu le 22 octobre 2004 au CNPE de Saint Alban sur le thème « Suivi et Maintenance des enceintes sous pression ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 22 octobre 2004 avait pour but de contrôler le bon suivi des enceintes sous pression (ESP) soumises à la réglementation. Même si le service inspection est indissociable des appareils à pression, l'inspection n'a pas évalué l'organisation et l'état d'avancement du service inspection en vu de sa demande de reconnaissance.

Les différents services concernés par le suivi et/ou la maintenance des enceintes sous pression réglementées ont été inspectés et n'ont pas fait l'objet de constat notable. Le service inspection est bien impliqué et en phase avec les services concernés.

A. Demandes d'actions correctives

Néant

B. Compléments d'information

Néant

C. Observations

Quelques remarques faites par les différents audits (2002, début 2004 et juin 2004) restent à solder.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le directeur et par délégation
l'adjoint au chef de division**

**Signé par
Patrick HEMAR**